

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 5 octobre 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	12
Nombre de présents	10
Qui ont pris part à la délibération	12

Date de convocation :
28 septembre 2015

L'an deux mille quinze
et le 5 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
8 octobre 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean François PATTE- Christelle
MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET— Christèle JACKIEWICZ –Sandrine
RAMES – Edgard PAYRASTRE — SIORAT Florence - Charlène GRABIE- Lionel
AZEMAR

Excusés : Vincent ROUILLET - Maryline JAMIN - Nathalie FRIQUART- David
VALETTE

Procurations : Vincent ROUILLET a donné procuration à Laurence KLEIN-
Nathalie FRIQUART a donné procuration à Edgar PAYRASTRE

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 7 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire
demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Cette délibération porte sur la validation du plan
du cimetière communal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015-40- OBJET : Fixation de la tarification de l'ALSH ado

Madame le Maire propose de fixer les tarifs concernant l'adhésion à l'ALSH ado mis en place avec la
délibération 2015-39.

Il est proposé un tarif de 10 € pour les adolescents domiciliés sur la commune ainsi qu'un tarif de 15 € pour
ceux domiciliés à l'extérieur de la commune.

Les recettes seront utilisées pour l'achat de matériel destiné aux activités.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à
l'unanimité :**

De valider les tarifs suivants :

-10 € pour l'adhésion d'un adolescent domicilié sur la commune.

-15 € pour l'adhésion d'un adolescent domicilié à l'extérieur de la commune.

∞∞∞∞∞∞

N° 2015-41- OBJET : Décision modificative numéro 1

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants en section de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 6718 : Autres charges exceptionnelles		139.08 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		139.08 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	139.08 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	139.08 €	
TOTAL	139.08 €	139.08 €

Cette opération concerne la reprise d'une concession cédée par un administré.

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2135 : Instal. Génér. Agenc. Aména. co (opération 192)		600.00 €
TOTAL D 021 : Immobilisation corporelles		600.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info. (opération 195)	600.00 €	
TOTAL D 021 : Immobilisation corporelles	600.00 €	
TOTAL	600.00 €	600.00 €

Cette opération concerne l'achat de panneaux de signalisation indispensables à la sécurisation de la voirie municipale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

○○○○○○

N° 2015-42- OBJET : Travaux d'aménagement pour le bureau du directeur du centre de loisir

Madame le Maire souhaite séparer les bureaux de la directrice de l'école et du directeur du centre de loisir dans le but d'une meilleure cohésion au sein de l'établissement scolaire.

Afin de permettre un accès au nouveau bureau du directeur du centre de loisir à partir de la cours, des travaux

sont nécessaires, notamment pour l'aménagement d'une porte fenêtre. Le montant est estimé à 1 023,48 € TTC soit 852,90 € HT. Une subvention sera demandée auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité de 9 votes pour et 3 votes contre :

D'effectuer les travaux nécessaires à l'aménagement du nouveau bureau du directeur du centre de loisirs.

○○○○○○

N° 2015-43- OBJET : Cœur Lauragais – Autorisation transfert de subvention entre communes - Pool routier 2013/2015

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 Septembre 2015 le Conseil de Communauté de Cœur Lauragais a approuvé la modification du tableau de répartition des subventions versées par le Conseil Départemental au titre du pool routier 2013/2015.

En effet l'examen par commune des travaux du pool routier fait apparaître que la commune du CABANIAL a prévu des travaux dont le montant total dépasse son enveloppe prévisionnelle. Ces travaux ont été jugés d'intérêt général et chaque commune participe à leur financement au prorata de la subvention accordée. Il s'agit donc d'effectuer des transferts de subvention entre la commune du CABANIAL et les autres communes sur le POOL 2013/2015.

En ce qui concerne la commune de SAINT PIERRE DE LAGES, les modifications seraient les suivantes :

<i>COMMUNE : SAINT PIERRE DE LAGES</i>	<i>MODIFICATION <u>SUBVENTION</u></i>
POOL ROUTIER 2013/2015 - Subvention initiale accordée	28 999,00 €HT
POOL ROUTIER 2013/2015 – Participation travaux Cabanial	-273,67 €HT
POOL ROUTIER 2013/2015 – Nouveau montant de subvention	28 725,32 €HT

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de subvention proposé au titre du pool routier 2013/2015 tel que figurant sur le tableau ci-dessus.
- ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Cœur Lauragais

○○○○○○

N° 2015-44- OBJET : Validation du plan du cimetière communal

Madame le Maire expose le plan du cimetière divisé en 3 sections.

Ce plan permet de voir la disposition des concessions ainsi que de distinguer les concessions disponibles des concessions attribuées. Le plan permet également de connaître le nom des propriétaires des concessions. Ce dernier sera régulièrement mis à jour.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De valider le plan du cimetière proposé par Madame le Maire.

○○○○○○

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Commission aux affaires scolaires

→ ALSH ados

Monsieur Edgard Payrastra expose le fonctionnement ainsi que l'organisation de l'ALSH ados, ce dernier sera géré par le directeur du centre de loisir des vacances scolaires. M Eddy Sauvestre sera le référent.

Le premier ALSH ados aura lieu du lundi 26 octobre 2015 au vendredi 30 octobre 2015, les activités auront lieu dans la salle des fêtes et la salle des associations. Les chantiers seront encadrés et permettront aux jeunes de bénéficier de subventions dédiées aux sorties. Le thème d'Halloween/Madagascar sera au cœur des activités.

Les adhérents pourront bénéficier du service de restauration scolaire, aux mêmes tarifs que les enfants de l'école primaire, le quotient familial devra donc être fourni lors de l'inscription. Ce service restera optionnel et n'empêchera pas les élèves d'amener leurs propres repas. Pour des raisons d'organisation il est très important que les enfants notifient leur inscription à la cantine en même temps qu'à l'ALSH.

Les activités auront lieu de 9H30 à 12H30 et de 14H à 18H, le matin sera réservé aux chantiers et l'après-midi aux activités et sorties. Les inscriptions seront valables pour une année à partir du moment où la personne s'inscrit et donc non calquées sur l'année scolaire. L'idée d'activités le soir à partir de 19H certains jours a été évoquée.

Le conseil souhaite que les jeunes soient motivés et impliqués, l'idéal serait qu'ils orientent eux même l'ALSH et décident des activités d'un commun accord.

→ Ecole

La municipalité a souscrit un contrat annuel de dératisation, désinsectisation.

► Commission d'entretien des bâtiments et des espaces verts

Des Lauriers roses ont été plantés à la sortie du lotissement des Albigots, des administrés ont souhaité collaborer en plantant d'autres, ce que la municipalité a accepté.

Les problèmes d'infiltration d'eau dans les caveaux au niveau du cimetière ont été évoqués, un devis a été fait. Des investissements seront prévus sur le budget 2016 afin de résoudre ce problème non résolu à la suite des précédents travaux.

Des devis ont également été demandés notamment pour la création d'un parking handicapé devant l'école (35 000 €, d'autres propositions sont demandées à la commission travaux), des abris bus (30 000 €, à voir avec l'étude Ad'ap), des galets pour l'îlot central du terre plein situé devant la mairie (10 000€, non retenu)

Un agent municipal c'est occupé de changer les panneaux « issus de secours » de la salle des fêtes, ce même agent s'occupera très prochainement d'améliorer le fonctionnement des portes de la salle. La municipalité souligne la non-conformité de la cuisine de la salle des fêtes pour cuisiner sur place et réfléchit sur une mise aux normes. Une visite de la commission sécurité va être programmée. Cette dernière avait clairement interdit le stockage de bouteilles de gaz dans les locaux, ce qui a été notifié aux associations.

► **Commission urbanisme**

Monsieur Jean-François PATTE fait un bilan de la dernière réunion d'urbanisme en évoquant les pôles de proximité (Lanta et Caraman) et les pôles secondaires. Les pôles de proximité doivent représenter 75 % de l'évolution démographique de l'intercommunalité, les 25% restant sont attribués aux autres communes.

Notre commune a fait valoir sa proximité avec Toulouse et Lanta afin de se démarquer des autres pôles secondaires ce qui nous permet d'obtenir un statut quelque peu dérogatoire avec une « bonification ». Nous disposons de la meilleure notation au niveau des communes non pôle de proximité

Le conseil est d'avis que le projet des pôles se veut trop global et que chaque bassin de vie est très différent.

L'importance de maîtriser toutes les demandes d'urbanisation est cruciale, tout comme le fait de bien redéfinir les différentes zones. La révision du PLU intégrera tous ces éléments. Une réunion de la commission est programmée le 19 octobre à 18h.

► **Marché public de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics**

Le projet de mutualisation d'un marché pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées a été abandonné par le groupement de plusieurs communes de Cœur Lauragais, car le PETR n'a pas souhaité le coordonner. Chaque commune de l'intercommunalité doit donc désormais organiser son propre marché pour subvenir à ses besoins en la matière.

Face aux délais imposés par l'Etat ainsi qu'à l'expertise nécessaire à l'estimation des besoins pour la communes de Saint Pierre De Lages, la municipalité compte faire effectuer un audit afin de bien évaluer le montant du marché qui sera passé selon la procédure adapté figurant au code des marchés publics.

Le marché devra combler les besoins en termes d'accessibilité handicapé pour tous les bâtiments publics (entrées/sorties...) de la commune mais également pour tout ce qui concerne la voirie (parking, trottoirs...).

► **Programmation des investissements sur le mandat**

Le département a demandé à la commune de lister les gros projets prévu jusqu'à 2020, Madame le Maire a présenté le tableau suivant en précisant que cette demande était relativement prématuré, que les investissements sont de toute façon votés lors de la présentation de chaque budget annuel. Cette liste est donc susceptible de modifications, selon les différentes priorités contextuelle ainsi que les crédits disponibles au budget :

VOS PROJETS ENVISAGÉS - 2016-2020

PROJET	DESCRIPTIF	ETAT D'AVANCEMENT	NATURE DU PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	DEBUT DES TRAVAUX	COÛT estimé ou à déterminer
Marché de mise aux normes d'accessibilité handicapé	Mise aux normes d'accessibilité handicapée de tous les bâtiments publics communaux ainsi que de la voirie communale	Audit en cours	Marché public à procédure adapté (MAPA)	A déterminer	Saint Pierre De Lages	2016	200 000 €
Parking de l'école	Sécurisation du parking de l'école et mise en conformité ERP	Devis en cours	Marché public à procédure adapté (MAPA)	A déterminer	Saint Pierre De Lages	2016	30 000 €
Piétonnier TAD	Construction d'un piétonnier de 1000 m pour accéder au TAD	En cours de réflexion	Marché public à procédure adapté (MAPA)	A déterminer	Saint Pierre De Lages	2017	100 000 €
Rénovation Salle des fêtes	Rénovation et mises aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes	En cours de réflexion	Marché public à procédure adapté (MAPA)	A déterminer	Saint Pierre De Lages	2017	100 000 €
City stade	<i>Construction d'un city stade avec terrain de foot, basket, rampe de skate/half-pipe etc</i>	En cours de réflexion	Marché public à procédure adapté (MAPA)	Saint Pierre De Lages	Saint Pierre De Lages	2018	70 000 à 100 000 €
Rénovation de l'étage de l'hôtel de ville	Rénovation de l'étage de la mairie. Aménagement d'un appartement dédié à la location.	En cours de réflexion	Marché public à procédure adapté (MAPA)	A déterminer	Saint Pierre De Lages	2019	40 000 €

► Élections régionales

Afin de préparer les **élections régionales qui auront lieu le dimanche 6 et 13 décembre 2015**, des tableaux de présences seront distribués aux élus afin que ces derniers puissent s'organiser pour les permanences.

► Bulletin Municipal 2016

Madame le Maire répartie les différentes parties du bulletin à élaborer aux membres du conseil. Le bulletin intégrera une nouvelle photo de l'équipe municipale, un récapitulatif des associations existantes, le budget, un bilan sur l'urbanisme et les différents travaux en cours, un bilan de l'inauguration de l'église, les transports disponibles au sein de la commune, la réforme des rythmes scolaires 2015-2016, le centre de loisir, la section multisports, les activités extra scolaires, les actualités relatives au marché en plein vent, le parcours dans le bois du Touron, les différentes informations et les numéros utiles.

Cette liste est non exhaustive, il a été suggéré de rajouter le repas des aînés ainsi qu'un article sur la fête d'Halloween.

► Sujets divers

Des feux intempestifs ont été évoqués. La municipalité rappelle que les feux de broussailles sont autorisés de 6h à 9h uniquement. Ils sont interdits par le règlement des lotissements. Un courrier a été envoyé à un administré. Il est fortement recommandé d'amener les déchets verts à la déchetterie.

Il a été relevé que des déchets végétaux étaient jetés n'importe comment à la cité jardin et que les stationnements n'étaient pas respectés dans ce même quartier. La gendarmerie a prévu d'intervenir pour faire respecter les panneaux d'interdiction de stationnement.

La Commission Communale des impôts directs (CCID) s'est réunie le 29 septembre pour vérifier les bases d'imposition. Ces dernières sont évaluées selon des catégories d'habitation classé est de 1 à 7. Le service du cadastre réalise régulièrement des contrôles sur le classement des habitations. Ainsi les fermes rénovées peuvent être reclassées en catégorie 4 ou 5 alors qu'elles étaient en catégorie 7. Cela impacte directement la taxe d'habitation sans que les taux communaux ne soient modifiés. Par souci d'équité, la CCID va examiner progressivement tous les classements de toutes les habitations.

La municipalité a reçu un courrier de la part des clients de Monsieur Carles, le marchand de légumes du mercredi, afin que ce dernier puisse poursuivre son activité. Monsieur Carles s'est engagé à se mettre aux normes dès le mercredi 7 octobre 2015.

Madame Jackiewicz évoque la constitution de la commission mixte du marché, cette dernière inclura Madame le Maire, 2 élus du Conseil Municipal, le régisseur placier ainsi que 2 délégués des commerçants.

La recherche d'un vendeur de légumes pour le marché du vendredi est toujours en cours.

Un événement « châtaignes et vins nouveaux » aura lieu le vendredi 20 novembre 2015 à 17H30 en même temps que le déroulement du marché.

**La séance est levée le lundi 5 octobre à 00h05.
Le prochain conseil aura lieu le 9 novembre 2015 à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015-40- OBJET : Fixation de la tarification de l'ALSH ado

N° 2015-41- OBJET : Décision modificative numéro 1

N° 2015-42- OBJET : Travaux d'aménagement pour le bureau du directeur du centre de loisir

**N° 2015-43- OBJET : Cœur Lauragais – Autorisation transfert de subvention entre communes -
Pool routier 2013/2015**

N° 2015-44- OBJET : Validation du plan du cimetière communal

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	ABSENT
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	ABSENT –Procuration donnée à Laurence KLEIN
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	ABSENT
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	ABSENT –Procuration donnée à Edgar PAYRASTRE